FONDS D'ART CONTEMPORAIN DE LA VILLE DE MEYRIN

MEYRIN







Images de synthèse, étude de projet du groupement Phénix, parc arboré, Cœur de cité ©indievisual

CONCOURS POUR UNE ŒUVRE D'ART INTÉGRÉE DANS LE FUTUR PARC DU PROJET CŒUR DE CITÉ, MEYRIN

Le Fonds d'art contemporain de la Ville de Meyrin (FACM), en collaboration avec le service de l'urbanisme, des travaux et de l'énergie (UTE) et le groupement Phénix (architectes, architectes-paysagistes et ingénieur.e.s mandataires du projet Cœur de cité), lance un concours pour la réalisation d'une œuvre d'art dans le futur parc arboré du périmètre Cœur de cité, situé à l'angle rue des Boudines et rue de-Livron, Ville de Meyrin, canton de Genève (CH). L'intervention artistique devra aspirer à la pérennité et prendre en considération les affectations et spécificités du site.

Le montant affecté à la réalisation du projet lauréat est d'un maximum de 100'000.- CHF TTC. Il couvrira les frais de production, la réalisation, l'acheminement et l'installation de l'œuvre. Les frais d'honoraires de l'artiste lauréat.e se montent à 25'000.- CHF TTC. L'enveloppe globale affectée au concours est donc de 125'000.- CHF TTC.

MODALITÉS DU CONCOURS

Le concours comportera deux phases :

A. Appel à candidatures ouvert

L'appel à candidatures ouvert s'adresse à des artistes ou collectifs d'artistes professionnel.le.s, de toutes nationalités, ayant déjà une expérience dans le domaine de l'art public. Il est ouvert à toutes les techniques artistiques.

Les artistes intéressé.e.s sont invité.e.s à déposer leur candidature par envoi électronique à l'adresse suivante : facm@meyrin.ch. Le dossier de candidature sera composé d'un seul document en format PDF, comprenant un curriculum vitae et un portfolio. Délai de dépôt des candidatures : mercredi 10 avril 2024. Les dossiers incomplets ou soumis hors délais seront déclarés irrecevables et ne seront pas examinés.

Un premier tour de jury permettra de retenir huit candidatures pour le deuxième tour du concours de projets.

B. Concours de projets

Les huit artistes ou collectif d'artistes candidat.e.s retenu.e.s seront informé.e.s dès le mardi 16 avril 2024.

Pour les artistes retenu.e.s, une présentation du projet et une visite du site est prévue le **vendredi 3 mai 2024**. La présence des artistes à ce rendez-vous est obligatoire pour participer au concours.

Les artistes recevront alors le cahier des charges et le règlement du concours, ainsi que toutes les informations nécessaires pour développer leur dossier de projet. Une indemnité de 3'000.- CHF TTC sera allouée pour chacun des huit projets envoyés et en conformité avec les critères demandés.

Délai de remise des dossiers pour le concours de projet : lundi 9 septembre 2024.

Les dossiers feront l'objet d'un deuxième tour de jury le **lundi 16 septembre 2024**, lors duquel le projet lauréat sera désigné.

Le jury est composé des membres de la commission du FACM, du service de l'UTE et des représentant.e.s des bureaux mandataires. Les décisions du jury seront sans appel et ne pourront faire l'objet d'aucune poursuite.

CONTEXTE DU CONCOURS

La ville de Meyrin, pionnière en matière d'urbanisme

Meyrin est une ville emblématique du rôle moteur joué par les communes dans le développement urbain en Suisse. Son histoire est marquée en particulier par la Nouvelle Cité: cette première cité satellite de Suisse a été construite dans les années 1960 afin de répondre à la pénurie de logements. Le potentiel formel et social de l'architecture de l'après-guerre, avec ses espaces libres généreux, a été reconnu très tôt. Depuis lors, des initiatives de la société civile ainsi que des processus participatifs contribuent à la qualité de vie et à l'attachement fort des habitant.e.s à leur lieu de résidence.

La commune a connu un nouvel essor dès les années 2010 avec la construction de l'écoquartier des Vergers : 1'350 logements accueillant 3'000 habitant.e.s sont venus s'ajouter au parc immobilier. Lors de la planification, Meyrin a mis l'accent sur une participation exceptionnelle de la population et sur les trois piliers – social, écologique et économique – de la durabilité. Aujourd'hui, de nombreuses associations offrent des possibilités d'engagement dans la vie de la communauté.

Prix Wakker en 2022

Ces visions à long terme ont permis à Meyrin de passer, en deux générations, du statut de bourg rural à celui de grande commune animée et agréable à vivre au sein de l'agglomération genevoise. Par son action, elle montre comment une commune peut assumer ses responsabilités à l'égard de sa population et de l'environnement. Elle a ainsi démontré qu'une culture du bâti de qualité, respectant le climat et la biodiversité, peut être pratiquée et développée au fil des ans, contribuant ainsi à la cohésion sociale grâce à un fort engagement citoyen.

Le Fonds d'art contemporain de Meyrin favorise également l'émergence de nombreux projets artistiques dans l'espace public. La commune mise sur une offre culturelle riche qui participe à l'identification avec la localité et encourage les échanges.

C'est pour l'ensemble de ces démarches exemplaires que Patrimoine suisse a attribué le Prix Wakker à la Ville de Meyrin en 2022 (pour plus de précisions : www.meyrin.ch/fr/prixwakker).

Démarches de construction durable

Ces dernières années, la Ville de Meyrin poursuit son engagement fort en faveur d'une construction plus vertueuse, en défendant des projets exemplaires en matière de construction durable, d'énergie, de préservation des ressources, de matérialités saines et biosourcées et de consommation d'énergie grise. La commune a ainsi fait le choix de réduire significativement l'impact environnemental de la construction, partant du principe que la transformation écologique a besoin de constructions résilientes, avec des circuits courts et fondées sur les principes d'une économie circulaire.

Les villes se renouvellent, leur transformation génère des matériaux qui peuvent servir à continuer de les construire. Pendant des millénaires, le réemploi a été une ressource première pour le bâti et Meyrin renoue aujourd'hui avec cette pratique. En initiant une démarche de réemploi de blocs de béton dans plusieurs récents

projets de construction, la Ville de Meyrin s'engage dans le principe de l'économie circulaire, qui se présente comme une alternative au mode de production et de consommation actuel, au regard des montagnes de déchets produits chaque année par le milieu de la construction.

Cœur de cité

Dans cette perspective, le projet Cœur de cité a pour objectif de réaménager les espaces publics situés dans un périmètre qui comprend le Forum Meyrin, le centre commercial MeyrinCentre, la mairie, le centre œcuménique, l'école De-Livron, ainsi que les parkings attenants. Il permettra à terme d'offrir à la population un lieu de qualité, central, vivant et attractif, support d'une vie sociale s'articulant autour d'institutions, d'équipements, de commerces et de services participant à la vie et à l'animation de la commune.

Ce projet comprend la réalisation d'un parking souterrain d'environ 475 places sous l'actuel P1 (situé sous la place des Cinq-Continents); la création d'une place piétonne sur l'espace actuel de la place des Cinq-Continents et sur une partie du parking actuel en surface P1; la construction d'un nouveau bâtiment dans lequel prendra place la Maison de la citoyenneté (nouvelle mairie) et des activités tertiaires et associatives; ainsi que la création d'un parc arboré (voir illustration ci-dessous).





Etat actuel 2023

Etat projeté 2029

Parc arboré

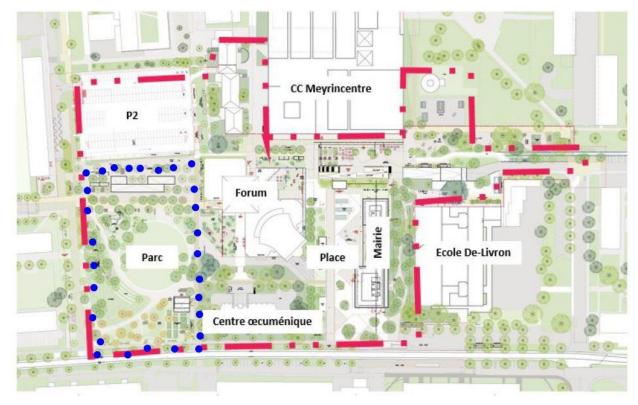
La Ville de Meyrin a mandaté le groupement Phénix pour la conception du projet d'aménagement des espaces publics sur le périmètre Cœur de cité. Ce projet se déploie sur environ 5 ha, en incluant les abords d'équipements publics existants; il prévoit principalement la création d'une place publique de référence attenante au nouveau bâtiment communal et d'un parc arboré, situé à la place de l'ancien terrain de foot, à l'angle rue des Boudines et rue de-Livron.

Attentes envers l'intervention artistique

La zone d'intervention prévue pour l'œuvre d'art se situe sur le périmètre du futur parc arboré du projet Cœur de cité. Le projet artistique devra tenir compte du projet d'aménagement paysager développé par les mandataires du groupement Phénix, avoir une visée pérenne et prendre en considération les diverses affectations et particularités du site.

En outre, l'intervention artistique devra être représentative des démarches portées ces dernières années et de manière générale par la Ville de Meyrin, notamment les principes de construction durable et de réemploi de matériaux.

Une fois le projet lauréat désigné, les bureaux mandataires se tiendront à disposition de l'artiste pour la coordination du projet et sa réalisation, sous la conduite du FACM et de l'UTE.



La zone d'intervention pour l'œuvre d'art se situe sur le périmètre du futur parc, en bleu ci-dessus.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU CONCOURS

- Mercredi 10.04.2024 : délai de dépôt des candidatures pour les artistes souhaitant participer au concours
- Lundi 15.04.2024 : 1^{er} tour du jury et sélection de 8 candidatures
- Mardi 16.04.2024 : communication des résultats du 1^{er} tour aux artistes sélectionné.e.s pour le 2^{ème} tour
- Vendredi 03.05.2024 : présentation du projet et visite du site obligatoire pour les artistes retenu.e.s
- Vendredi 10.05.2024 : transmission du cahier des charges et du règlement du concours
- Lundi 09.09.2024 : délai de remise des dossiers pour le concours de projet
- lundi 16.09.2024 : 2^{ème} tour du jury

Réalisation possible du projet : **dès l'automne 2024**, en fonction du projet retenu. Date de livraison et inauguration indicative du parc : **dès l'automne 2025**.

Les modalités de ce concours sont sous réserve de modification, en fonction des autorisations et crédits en cours d'obtention et de validation.

Fonds d'art contemporain (FACM)
Service de la culture de Meyrin
Forum Meyrin
1, place des Cinq-Continents
Case postale 378
1217 Meyrin 1 - Genève
www.meyrin.ch/facm

Pour toute question: facm@meyrin.ch / +41 (0)22 989 34 21